

Mesures de vigilance conseillées en période de sécheresse

Usages des collectivités quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

VIGILANCE niveau 1/4

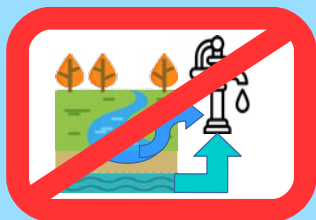
ÉCONOMIES VOLONTAIRES

Gestes
Éco-
citoyens

ALERTE
niveau 2/4

ALERTE
RENFORCÉE
niveau 3/4

CRISE
niveau 4/4



prélèvements domestiques

(retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou de rejet)

INTERDICTION
ENTRE 11h et 18h

INTERDICTION
ENTRE 9h et 20h

INTERDICTION

rejets directs dans les cours d'eau

INTERDICTION

INTERDICTION

INTERDICTION



laver les voiries, les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisés

INTERDICTION
(sauf si réalisé par la collectivité ou des professionnels)

INTERDICTION
(sauf si réalisé par la collectivité ou des professionnels)

INTERDICTION
(hors impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des professionnels)



Arroser les pelouses et espaces verts publics

INTERDICTION
ENTRE 11h et 18h

INTERDICTION
ENTRE 7h et 23h

INTERDICTION

Arroser les stades et autres espaces sportifs

INTERDICTION
ENTRE 11h et 18h

INTERDICTION
ENTRE 11h et 18h

INTERDICTION



Les GOLFS

INTERDICTION
totale d'arroser les golfs (hors greens et départ de golf)

INTERDICTION
totale d'arroser les golfs (hors greens et départ de golf)

INTERDICTION
totale d'arroser les golfs
INTERDICTION
ENTRE 9h et 20h
totale d'arroser les greens et départs de golf

Contrôle technique des PEI

(Sauf nécessité de sécurité publique Calendrier mensuel fourni à la DDT)

INTERDICTION

INTERDICTION

INTERDICTION



Lavage des réservoir AEP

INTERDICTION

INTERDICTION

INTERDICTION



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert

INTERDICTION de prélever dans ces fontaines si l'arrêt est techniquement impossible

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère

<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>